

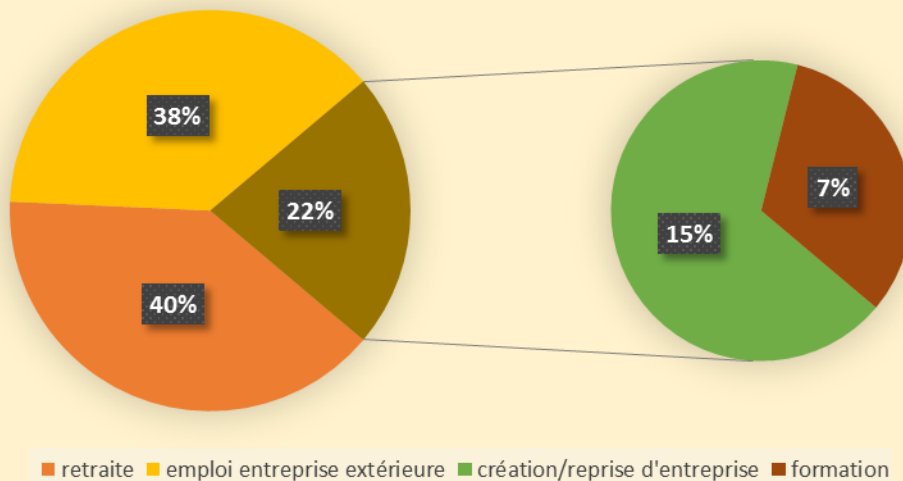
Bilan PDVMI intermédiaire

Bilan des mesures de reclassement externes du PDVMI : Après 4 mois d'entrée en vigueur du PDVMI 139 départs ont été validés

Les salariés ont majoritairement choisi un emploi en entreprise extérieure lorsqu'ils sont situés dans des bassins d'emplois dynamiques comme **Grenoble ou Paris** ou se concentrent **91% des projets d'emploi en entreprise extérieur**.

Parmi ces salariés seulement 26% ont eu besoin de bénéficier de l'ATD (Allocation Temporaire Différentielle). Autrement dit 74% ont trouvé un emploi mieux rémunéré.

Mobilité par type de projets

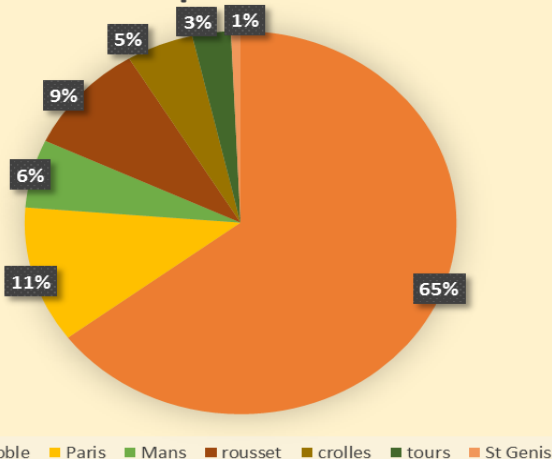


Les conditions avantageuses négociées pour un départ en retraite anticipé sont aussi largement utilisées. Ce qui représente 55 dossiers retraite mais avec un fort recours au SWAP (64%).

| type de projet | nombre de dossiers |
|-------------------------------|--------------------|
| retraite | 55 |
| emploi entreprise extérieure | 53 |
| création/reprise d'entreprise | 21 |
| formation | 10 |

Impact des mobilités externes sur les sites

Répartition des mobilités par site



Par le nombre important de SWAP tous les sites sont touchés par le PDVMI. Le faible taux de mobilité géographique lors des SWAP tend à faire perdre des emplois sur les sites de Rousset et Tours.

| sites | nombre de départs |
|----------|-------------------|
| Grenoble | 90 |
| Paris | 16 |
| Rousset | 13 |
| Le Mans | 8 |
| Crolles | 7 |
| Tours | 4 |
| ST Genis | 1 |

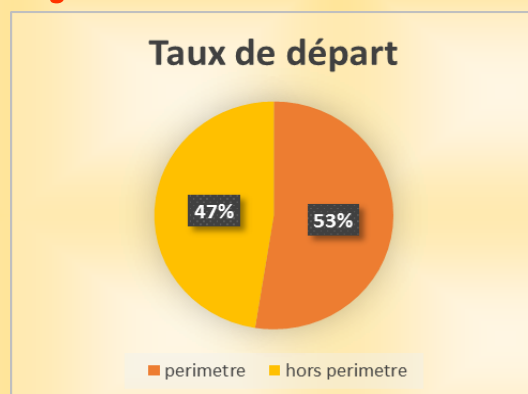
Quelques chiffres

- **77%** des salariés qui ont opté pour d'une mobilité externe sont des hommes
- **9** dossiers ont fait l'objet d'un recours suite à un refus managérial
- Mesures particulières de départ anticipé en retraite
 - nombre moyen de rachat de trimestre 3,3 mois
 - mesures de temps partiel aidé 9%
 - nombre moyens de jours moyens CETR pris 92,4
 - nombre moyens de mois de portage 9

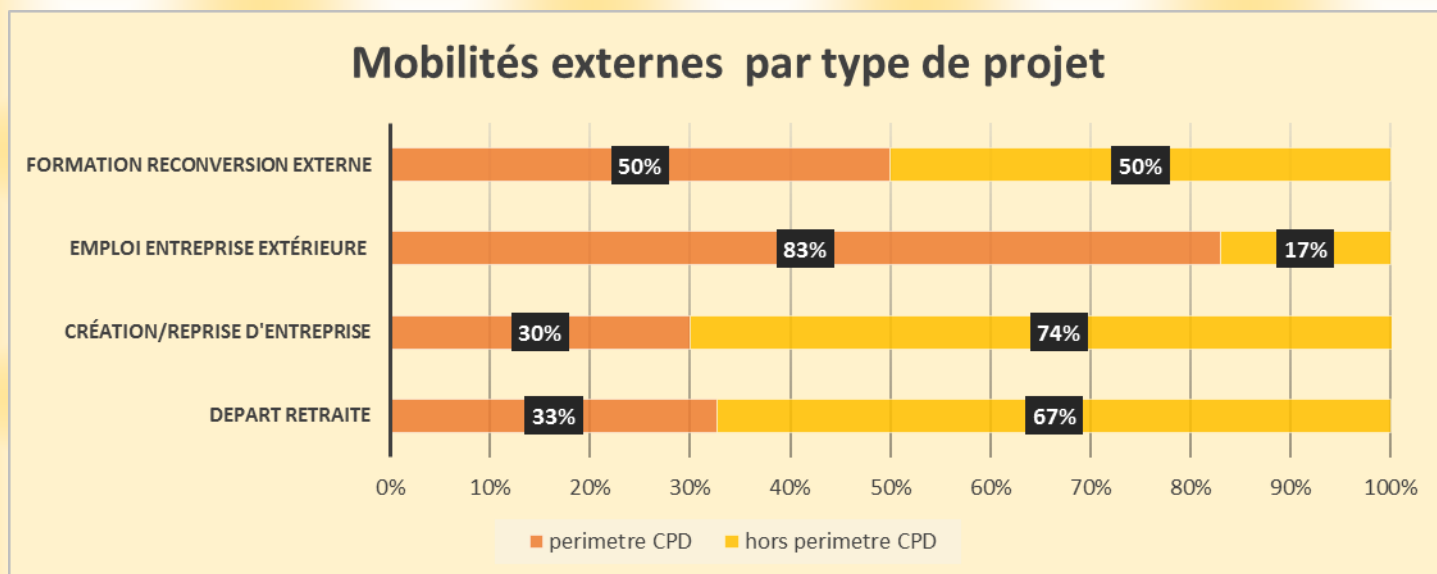
Les mobilités externes par types de projets dans et hors du périmètre de CPD

Près de la moitié des départs se font hors périmètre de CPD

- **53 %** des salariés qui ont choisi une mobilité externe font partie du périmètre initialement prévu de CPD quand **47%** des salariés hors périmètre ont bénéficié d'un SWAP.



64% des départs en retraite sont hors périmètre contre seulement 36% de CPD



Les salariés les plus touchés par la pénibilité travaillant en production aujourd'hui ne peuvent pas bénéficier d'un SWAP. Pour ces raisons la CFDT demande l'intégration des mesures de retraite anticipée pour tous (via la GPEC) afin que tous les salariés puissent bénéficier de ces mesures s'ils le souhaitent. Conformément aux engagements pris en NAO par la direction.

La CFDT demande donc qu'un avenant à l'accord GPEC soit négocié dans les plus brefs délais par mesure d'équité pour tous les salariés de l'entreprise.